

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_011 | Ouvriers. XIXe siècleCollectionBoite_011-23-chem | Associations. ItemL'Atelier. 11 juillet 41 | L'association ouvrière et le régime de la propriété](#)

L'Atelier. 11 juillet 41 | L'association ouvrière et le régime de la propriété

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb011_f0603

SourceBoite_011-23-chem | Associations.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[\[anonyme ou collectif\] L'Atelier : organe des intérêts moraux et matériels des ouvriers](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

L. A. Utier
11. Juillet 41

L'association ouvrière et le régime de la propriété

1. Pour la production, le pp doit être : "un capital social, fonds commun, impersonnel et indéfini" et composant de tous les instruments de travail :

L'ocio sociale "se résume en un 2 tendus :

- 1° trouver les moyens légaux et pacifiques de bien pour le instrument de travail ou la possession du travailleur
- 2° obtenir cette propriété de instruments de production de telle sorte qu'elle soit unitaire et indivisible."

"Or, tout estant que ce double résultat ne peut être atteint que par le fond c/à de notre soc. ouvrière, que "achat x limite" doit indéfiniment croître et s'installer ne peut jamais diminuer."

2. Et la répartition "à chaque travailleur la propriété individuelle d'une valeur de richesse consommable égale à celle qu'il a produite."

Ceci se subdivise en 2 pp :

- "Égalité de la satisfaction de tous besoins s/ leur nature, leur quantité et leur intensité" : est à dire par de divisions égalitaires et uniformes (il faut aux uns de chose qui déplaissent aux autres; chacun doit rester pur de un propre besoin).

BnF
MSS

- "Égalité pour chaque membre du corps social
en la valeur productive et la valeur usage."

Ce qui veut dire de privilèges: la santé, la
formation, la culture, l'intérêt, le bien-
être, sur le mode de la vie.

"Chacun, juge selon de ses besoins et de ses
capacités de le satisfaire selon qu'il le veut, en
donnant la vie. La valeur égale à celle de la vie
qu'il donne."

Il doit de y avoir 2 "manières de produire" s/
qu'il soit de ~~la~~ production de production ou
de objet de consommation.

"On demanderait-on maintenant qu'il
vienne l'apporter de cette belle utopie? la réponse,
naturellement qu'il verra déjà depuis quelques années, qu'il
a 1/4 du jour qui lui ont fondé la terre avec, s/ nos
principes sociaux. Le capital social 1/4, incertain et
incertain, et la répartition donnant à chaque membre
la valeur égale à sa production." (85-6)